

## MUNICIPALITE DE GIVRINS

### PREAVIS MUNICIPAL No 14/2012

**Point 7)** de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 9 mai 2012, relatif à la **demande d'un crédit d'étude de CHF 49'000.00 pour l'élaboration d'un PPA dans le quartier de l'Oche**

Responsable du dossier : Eva Meier


Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'objet de cette demande de crédit d'étude consiste à concevoir une planification de détail dans le secteur de la parcelle No 179 (propriété de Wilkins Karen Jane et Cline) située entre l'église et la voie de chemin de fer du NStCM et de mener une réflexion plus générale sur les parcelles communales Nos 178 et 181. Cette planification future devra répondre au double but de:


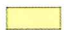





- offrir l'opportunité à la commune de projeter l'édification d'un bâtiment à vocation extrascolaire, voire de l'habitat,
- rendre conforme le bâtiment sis sur la parcelle No 179, actuellement en zone agricole, et offrir ainsi à la commune la possibilité de bénéficier du solde de cette parcelle

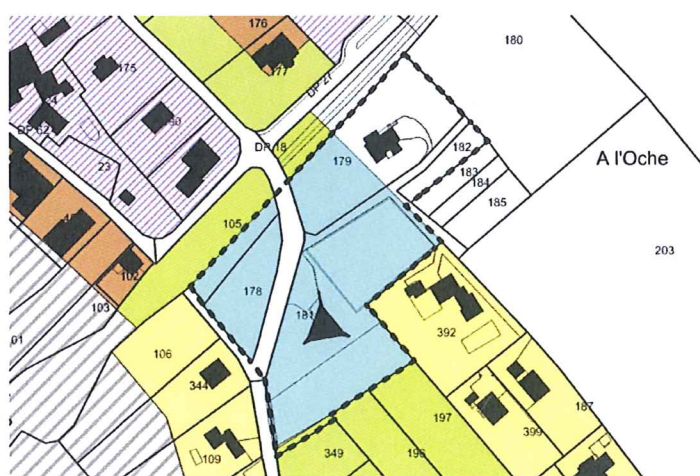
En effet, la maison d'habitation de la famille Wilkins, sise sur la parcelle No 179, se trouve partiellement en zone d'utilité publique (ZUP) et partiellement en zone agricole (voir schéma ci-dessous).

#### LEGENDE :

 Périmètre du PPA pressenti

#### Affectations en vigueur

-  Zone de village
-  Zone de faible densité
-  Zone d'utilité publique
-  Zone agricole / viticole
-  Zone agricole protégée
-  Zone de verdure
-  Zone à occuper par plan spécial



*Extrait du PGA actuel (selon plan Bovard et Nickl SA du 2 novembre 2005)*

Actuellement cette planification en est au stade d'esquisse permettant de vous soumettre la présente demande de crédit d'étude.

Les propriétaires principalement concernés par ce projet ont été contactés par la Municipalité. Ils ont signalé leur volonté d'entrer en matière pour céder à la commune la partie de leur parcelle en zone d'utilité publique en échange de la mise en conformité du solde de leur parcelle en zone à bâtir.

L'affectation future des terrains n'est pas encore arrêtée ; mais il est prévu d'offrir à la commune la possibilité de répondre aux besoins d'infrastructures extrascolaires, entre autres, rendus nécessaires par les accords HARMOS, ainsi qu'aux besoins d'utilité publique comme, par exemple, des sanitaires pour l'église.

La Municipalité prévoit d'inclure la parcelle No 178, propriété communale, dans la réflexion du développement du quartier. L'option d'une implantation d'un bâtiment d'habitation pourrait être envisagée.

Cette option s'insère en outre parfaitement aux intentions du PDCn et du PDCom préconisant le développement d'urbanisations près des infrastructures des transports publiques et une mixité de son utilisation.

La procédure habituelle auprès des services de l'état doit être guidée par un bureau d'urbanistes. La demande de crédit d'étude se base sur l'offre du bureau Fischer et Montavon :

#### ESTIMATION DES HONORAIRES ET DES FRAIS

---

Honoraires urbaniste	CHF	39'000.00
Frais urbaniste	CHF	1'500.00
Frais géomètre	CHF	<u>4'500.00</u>
Total HT	CHF	45'000.00
TVA 8%	CHF	<u>3'600.00</u>
Total TTC	CHF	48'600.00
Arrondi à	<b>CHF</b>	<b><u>49'000.00</u></b>

## Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Givrins,

vu le préavis No 14/2012 relatif demande d'un crédit d'étude de CHF 49'000.00 pour l'élaboration d'un PPA dans le quartier de l'Oche,

ouï le rapport de la Commission d'urbanisme chargée de l'étude de cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 49'000.00 pour financer l'élaboration d'un PPA dans le quartier de l'Oche,
2. de financer ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du mardi 3 avril 2012 pour être soumis au Conseil Communal de Givrins.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La Secrétaire



Anne-Marie Dick